

Le système universitaire français repose sur une complémentarité des établissements, qui diffèrent par leur nature, leur taille et leur positionnement territorial. Il n'y a pas de petits ou de grands établissements, mais des établissements qui ont des projets, qui sont en adéquation avec leur environnement et qui réussissent.

Dans ce cadre, l'Université de Savoie (UdS) est un établissement qui joue pleinement son rôle en organisant des formations supérieures attractives et de qualité. Elle est attentive aux besoins en formation qui s'expriment autour d'elle et réactive par rapport aux demandes qui lui parviennent. L'insertion professionnelle de ses jeunes diplômés a été remarquée.

L'UdS rassemble des femmes et des hommes qui travaillent à produire une recherche de qualité et reconnue comme telle nationalement et internationalement. La présence d'une université en pays de Savoie est un gage de développement social, de croissance économique et un atout encore sous employé pour le rayonnement de ce territoire.

L'UdS est une université ouverte, régionalement, comme l'attestent ses nombreuses collaborations avec les établissements grenoblois et lyonnais, et sur le monde, comme le montre le dynamisme de ses échanges internationaux.

Par sa proximité avec la Suisse (de Genève à Lausanne) et l'Italie (du val d'Aoste à Turin), l'UdS a vocation à coopérer avec ses homologues transfrontaliers, et cela d'autant plus facilement que ce travail s'inscrit aussi dans un cadre francophone (cantons de Genève et du Valais, région autonome de la vallée d'Aoste).

En l'état actuel, le projet de loi sur l'ESR (Enseignement Supérieur et la Recherche) propose à l'UdS le choix entre une fusion immédiate, une fusion différée qui adopte provisoirement le cadre d'une communauté d'établissements avec les homologues grenoblois et un rattachement par convention à un établissement lige.

Or, l'UdS ne peut mener à bien ses missions d'Enseignement Supérieur et de Recherche et ses projets sur un territoire ouvert et en forte expansion que si elle reste une université de plein exercice dont l'action est définie dans un cadre national.

Le conseil d'administration de l'UdS, réuni le 5 février 2013 demande à ce que la nouvelle loi sur l'ESR offre un cadre législatif lui permettant pleinement :

- d'organiser son territoire, si riche de potentialités, en lui octroyant le rôle de coordinateur de l'ESR dans les Pays de Savoie et au sein d'un espace transfrontalier qui est une brique importante du grand système international de l'innovation ;
- de conserver la pleine maîtrise de son avenir et de ses choix stratégiques tant dans le domaine de la formation que de la recherche ;
- de pouvoir continuer, sur la base du bilan qu'elle produit, à négocier elle-même avec l'Etat et les collectivités territoriales les conditions de sa contractualisation ;
- d'être assurée d'une égalité de traitement entre elle et ses voisins.

Dans ce cadre national confirmé, l'UdS s'inscrira dans des coopérations approfondies avec les autres établissements proches et participera pleinement aux actions visant à fédérer l'ESR en Rhône-Alpes et plus largement dans un ensemble international franco-valdo-genevois.